



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04/04/2016

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 22/03/2016

Affichée le : 08/04/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

Mme VALLOIS-ROUET, M. CHALARD, Mme RIMBAULT-RAITIERE, M. CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte, Mme SARAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES, M. CORONAS, Mmes GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI, Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, M. RICCO, Mme RIMBAULT-HERIGAULT, M. STUPAR, Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, Mme LABAYE, MM. PALISSE, BOUCHAREB, Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mmes FAURY-CHARTIER, BALLON, MM. MASSOL, VERDIN, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme RIMBAULT-RAITIERE à compter de la délibération n° 14	M. CORNU
M. CORNU à compter de la délibération n° 32	Mme GAUBERT
M. TRICOT jusqu'à la délibération n° 94	M. CLAEYS
M. COMpte à la délibération n° 1 uniquement .	Mme GAUBERT
Mme BALLON	M. BLANCHARD
Mme BURGERES à la délibération n° 1	Mme ROUSSEAU
Mme FAURY-CHARTIER	M. HALLOUMI
M. STUPAR à compter de la délibération n° 32	Mme MORCEAU
Mme LABAYE à la délibération n° 1 et à compter de la délibération n° 94	Mme FRAYSSE
M. MASSOL	M. PALISSE

Observations : Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : 1 à 12, 67, 84 à 95, 13 à 19, 32, 20 à 31, 33 à 98.

Arrivée de M. BOUCHAREB à la délibération n° 2, départs de M. RICCO à la délibération n° 21, et de Mme HOUSSEIN à la délibération n° 32.

Présentation du rendu compte : liste des arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - liste des marchés et leurs avenants.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049695-DE

N°: 12

Date réception Préfecture :

Conseil du 04/04/2016	Identifiant : 2016-0090	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS poitiers DIRECTION GENERALE ADJOINTE FINANCES PUBLIQUES - ADMINISTRATION NUMERIQUE DIRECTION BUDGET - FINANCES	Titre : Budget annexe Parking (n° 01) - Mise à jour des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour la période 2015 à 2020. Etudiée par : Le Bureau municipal du 14/03/2016 La commission des Finances du 29/03/2016	
	Rapportée par : ANNE GERARD	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Decisions budgétaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-3

Les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet de dotations budgétaires selon un classement effectué par **autorisation de programme (AP)**, lesquelles constituent alors la limite supérieure de l'engagement pouvant être effectué pour le financement des investissements concernés. Les AP demeurent valables, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Les AP peuvent être révisées à chaque Conseil municipal.

Dans la limite de ces autorisations de programme, des **crédits de paiement (CP)** sont inscrits annuellement au budget. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Dans ce cadre, le Conseil municipal sera amené à voter :

- **Les autorisations de programme**, constituent, selon la loi « la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ». Elles constituent des programmes d'investissement pluriannuels se rapportant à une ou plusieurs immobilisations. Elles ont vocation à être votées dans le cadre du Budget Primitif.

On distingue :

Les AP de projet (P) : elles correspondent à des opérations d'envergure tant par leur poids financier que leur consistance (grosse opération immobilière, par exemple). L'AP est composée d'une unique affectation et sous-affectation.

En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, son montant est maintenu. Les crédits non consommés en année de clôture sont répartis sur les années suivantes.

Les AP d'investissement récurrents (R) : elles concernent des enveloppes attribuées systématiquement chaque année, notamment pour le fonctionnement des établissements municipaux (Mobilier, maintenance...).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc10000049695-DE

En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, le montant de l'AP est revu à la baisse pour la part des crédits non consommés en année de clôture.

- **Les affectations :** L'affectation des AP est le fait d'individualiser une opération ou une série d'opérations localisées et évaluées. Une autorisation de programme regroupe une ou plusieurs affectations. Une autorisation de programme peut être partiellement affectée. Toute affectation est directement rattachée à une seule autorisation de programme. Elles font l'objet d'un vote en chapitre opération.

A chaque niveau sont intégrées tant les dépenses que les recettes directes (subventions).

L'une et l'autre sont décidées en conseil, avec les précisions suivantes :

- Le millésime (l'année de création)
- Le libellé définitif
- La description du contenu et le périmètre
- Le montant (cette enveloppe financière est le maximum autorisé).
- La durée maximale
- Les crédits de paiement affectés en N

Les investissements sont regroupés par **domaines**, lesquels regroupent les AP concernées.

L'ensemble des AP ouvertes représente **9 581 113,42 € en dépenses et 7 110,14 € en recettes**. Pour 2016, les CP en dépenses s'élèvent à **805 003,00 €** et il n'y a pas de recettes. Les crédits sont gérés en AP/CP : les investissements sont regroupés par domaine, lesquels regroupent les AP concernées.

DEPENSES

DEPENSES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	CP inscrits en 2016	CP inscrits en 2017	CP à inscrire les années suivantes
Nouvelle PPI 2014-2020	5 102 191,03	373 756,03	798 793,00	802 000,00	3 127 642,00
Parkings	4 962 064,65	346 212,65	742 210,00	788 000,00	3 085 642,00
Environnement de travail	140 126,38	27 543,38	56 583,00	14 000,00	42 000,00
Ancienne PPI 2011-2015	4 478 922,39	4 472 712,39	6 210,00	0,00	0,00
Parkings	4 448 932,11	4 442 722,11	6 210,00		
Environnement de travail	29 990,28	29 990,28			
Total	9 581 113,42	4 846 468,42	805 003,00	802 000,00	3 127 642,00

RECETTES

RECETTES PAR DOMAINE	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	CP inscrits en 2016	CP inscrits en 2017	CP à inscrire les années suivantes
Ancienne PPI 2011-2015	7 110,14	7 110,14			
Environnement de travail	3 000,00	3 000,00			
Parkings	4 110,14	4 110,14			
Total	7 110,14	7 110,14		0,00	0,00

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc10000049695-DE

L'évolution des crédits paiement ouverts sur la période 2015-2020 entre le vote du Budget Primitif 2015 et le vote du Budget Primitif 2016 est la suivante :

DEPENSES PAR DOMAINE	CP 2015 - 2020		Evolution
	Au BP 2015	Au BP 2016	
Nouvelle PPI 2014-2020	4 896 000,00	5 103 191,03	207 191,03
Parkings	4 775 300,00	4 963 064,65	187 764,65
Environnement de travail	120 700,00	140 126,38	19 426,38
Ancienne PPI 2011-2015	4 745 137,44	4 478 922,39	-266 215,05
Parkings	4 710 511,06	4 448 932,11	-261 578,95
Environnement de travail	34 626,38	29 990,28	-4 636,10
TOTAL	9 641 137,44	9 582 113,42	-59 024,02

RECETTES PAR DOMAINE	CP 2015 - 2020		Evolution
	Au BP 2015	Au BP 2016	
Ancienne PPI 2011-2015			
Parkings	0,00	4 110,14	4 110,14
Environnement de travail	3 000,00	3 000,00	0,00
TOTAL	3 000,00	7 110,14	4 110,14

Les programmes sont détaillés ci-dessous :

I – PARKINGS

Les crédits inscrits à ce programme d'investissement sont gérés en AP/CP.

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Reports	CP inscrits 2016	CP prévisionnels 2017	CP après 2017
2011 - PARKING HOTEL DE VILLE	5 ans	3 951 944,21	3 951 944,21				
2014 - REQUALIFICATION DES PARKINGS	7 ans	2 922 300,00	4 658,00		100 000,00	450 000,00	2 367 642,00
2015 - MODERNISATION DES PARKINGS	6 ans	2 039 764,65	341 554,65		642 210,00	338 000,00	718 000,00
2013 - PARKINGS	4 ans	496 987,90	490 777,90	6 210,00	0,00		
Total		9 410 996,76	4 788 934,76	6 210,00	742 210,00	788 000,00	3 085 642,00

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Reports	CP inscrits 2016	CP prévisionnels 2017	CP après 2017
2011 - PARKING HOTEL DE VILLE	5 ans	4 110,14	4 110,14				
Total		4 110,14	4 110,14				

Les autorisations de programme sont détaillées ci-dessous :

I.1 - Autorisation de programme « 2011 - Parking Hôtel de Ville »

Cette AP, d'une durée de 5 ans a été créée par délibération n° 2011-0041 du 14 février 2011 concerne le réaménagement du parking de l'Hôtel de ville dans le cadre du projet « Cœur d'Agglo ». Elle s'élève à 3 951 944,21 € (- 1 511,19 €). Ce montant inclut les mandats émis hors AP en 2010 et 2011 (71 864,80 €).

Elle s'est terminée en 2015. Une délibération de clôture vous sera proposée courant 2016.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc10000049695-DE

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016
2011 - PARKING HOTEL DE VILLE				3 951 944,21	3 951 944,21
110 P		2011 - Parking Hôtel de ville	5 ans	3 951 944,21	3 951 944,21
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :				-1 511,19	-1 511,19

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016
2011 - PARKING HOTEL DE VILLE				4 110,14	4 110,14
110 P		2011 - Parking Hôtel de ville	5 ans	4 110,14	4 110,14

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2015-0207 du 26 juin 2015 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	Reports	CP inscrits en 2015
2011 - PARKING HOTEL DE VILLE				3 953 455,40	3 888 189,40	0,00	65 266,00
110		2011 - Parking Hôtel de ville	5 ans	3 953 455,40	3 888 189,40	0,00	65 266,00

I.2 - Autorisation de programme « 2013 – Parkings »

Cette AP qui est passée de 3 à 4 ans regroupe tous les crédits des opérations sur les exercices 2013 à 2015 qui ont pour objectif des travaux de maintenance et de modernisation des parkings, notamment :

- Les travaux de mise en conformité de tout type (sur ascenseurs, électricité...)
- Les petits aménagements et travaux des parkings (travaux de copropriété, peinture...)
- Les équipements des parkings (systèmes de péages, divers systèmes techniques)
- Compte tenu des besoins recensés, cette AP, est évaluée à 496 987,90 € et comprend une affectation de projet unique de 3 ans. Les crédits de paiement de 2015 ont permis la formation complémentaire au nouveau logiciel de gestion des abonnés ainsi que le renouvellement de l'ensemble des postes informatiques pour le passage au système d'exploitation Windows 7. Cette dernière opération vient clôturer cette AP.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049695-DE

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Reports 2016
2013 - PARKINGS				496 987,90	490 777,90	6 210,00
1026 P	2013 - Parkings		4 ans	496 987,90	490 777,90	6 210,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :						
				-11 109,17	-17 319,17	6 210,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2015-0109 du 30 mars 2015 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	Reports	CP inscrits 2015
2013 - PARKINGS				508 097,07	379 175,52	117 921,55	11 000,00
1026	2013 - Parkings		3 ans	508 097,07	379 175,52	117 921,55	11 000,00

I.3 - Autorisation de programme « 2015 – Modernisation des parkings »

Cette AP d'une durée de 6 ans est dédiée au financement de l'ensemble des mises aux normes monétiques et à la modernisation des infrastructures dans les parkings. L'enveloppe de cette AP est évaluée à **2 039 764,65 € en dépenses** (+ 175 764,65 €).

Une seule affectation récurrente est prévue égale au montant de l'AP :

- **« 2015 – Modernisation des parkings » : 2 039 764,65 €** Pour 2016, les CP inscrits représentent 642 210,00 € et regroupent entre autres, la mise aux normes monétiques (mise en place des paiements par carte GR Total sur les bornes sorties du parking Gare Toumaï), le renforcement des protocoles de surveillance centralisée de la sécurité incendie dans les parkings, le remplacement de l'ensemble de la Gestion technique Centralisée (GTC) et des systèmes d'interphonie des parkings, la signalétique, l'information, la vitrophanie et le remplacement des extincteurs actuels par des extincteurs portatifs et l'équipement d'un parking sur voirie par un système de contrôle d'accès et de paiement.

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	CP inscrits 2016	CP prévisionnels 2017	CP après 2017
2015 - MODERNISATION DES PARKINGS				2 039 764,65	341 554,65	642 210,00	338 000,00	718 000,00
1526 R	2015 - Modernisation des parkings		6 ans	2 039 764,65	341 554,65	642 210,00	338 000,00	718 000,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :								
				175 764,65	-233 445,35	409 210,00	0,00	

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049695-DE

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2015-0207 du 26 juin 2015 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP prévisionnels 2015	CP prévisionnels 2016	CP après 2016
2015 - MODERNISATION DES PARKINGS							
1526		2015 - Modernisation des parkings	6 ans	1 864 000,00	575 000,00	233 000,00	1 056 000,00

I.4 - Autorisation de programme « 2014 - Requalification des parkings »

Cette AP a une durée de 7 ans. Elle regroupe les crédits concernant des études de programmation, permettant une rénovation importante de certains parkings. Le montant de l'enveloppe s'élève à **2 922 300,00 €** (stable).

Il est prévu uniquement **une seule affectation**, égale au montant de l'AP :

- « **2014 – Parking Notre Dame - Requalification** » : **100 000,00 €** sont inscrits en 2016. Cette enveloppe finance le lancement de l'opération de la modernisation du parking Notre-Dame.

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	CP inscrits 2016	CP prévisionnels 2017	CP après 2017
2014 - REQUALIFICATION DES PARKINGS								
1040 P		2014 - Parking Notre Dame - Requalification	7 ans	2 922 300,00	4 658,00	100 000,00	450 000,00	2 367 642,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :								
				0,00	-176 642,00	-455 000,00	631 642,00	

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2015-0109 du 30 mars 2015 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommé s avant 2015	CP inscrits 2015	CP prévisionnels 2016	CP après 2016
2014 - REQUALIFICATION DES PARKINGS								
1040		2014 - Parking Notre Dame - Requalification	7 ans	2 922 300,00	0,00	181 300,00	555 000,00	2 186 000,00

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049695-DE

II – ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'ensemble des crédits de dépenses inscrits à ce programme d'investissement est géré par AP/CP :

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	Reports	CP inscrits 2016	CP prévisionnels 2017	CP après 2017
2015 - OUTIL DE TRAVAIL	6 ans	130 460,38	27 543,38		54 917,00	12 000,00	36 000,00
2013 - OUTIL DE TRAVAIL	3 ans	29 446,06	29 446,06				
2015 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	6 ans	9 666,00			1 666,00	2 000,00	6 000,00
2013 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	3 ans	544,22	544,22				
Total		170 116,66	57 533,66	0,00	56 583,00	14 000,00	42 000,00

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	Reports	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels 2016	CP après 2016
2013 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	3 ans	3 000,00	3 000,00	0,00			
Total		3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les autorisations de programme « 2013 – Qualité de vie au travail » et « 2013 – Outil de travail ne sont pas modifiées. Les autres autorisations de programme sont détaillées ci-dessous :

II.1 – Autorisation de programme « 2013 - Outil de travail »

Cette AP qui a été créée en 2013 et qui se termine en 2015 a regroupé les crédits des opérations qui avaient pour objectif l'achat d'équipements et de divers matériels. Elle sera clôturée courant 2016.

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016
2013 - OUTIL DE TRAVAIL				29 446,06	29 446,06
1024 R	2013 - Equipement et matériel	3 ans		29 446,06	29 446,06

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :	-4,71	-4,71
---	-------	-------

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2015-0109 du 30 mars 2015 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	Reports
2013 - OUTIL DE TRAVAIL				29 450,77	24 747,54	4 703,23
1024	2013 - Equipement et matériel	3 ans		29 450,77	24 747,54	4 703,23

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049695-DE

II.2 – Autorisation de programme « 2013 - Qualité de vie au travail »

Cette AP qui a été créée en 2013 et qui se termine en 2015 a regroupé les crédits des opérations qui avaient pour objectif l'adaptation des postes de travail des agents. Elle sera clôturée courant 2016.

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016
				544,22	544,22
2013 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL					
1021 R 2013 - Accessibilité ERT					
			3 ans	544,22	544,22
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :					
				0,00	0,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016
				3 000,00	3 000,00
2013 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL					
1021 R 2013 - Accessibilité ERT					
			3 ans	3 000,00	3 000,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :					
				0,00	0,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2015-0109 du 30 mars 2015 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommé s avant 2015	Reports
				544,22	544,22	0,00
2013 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL						
1021	2013 - Accessibilité ERT		3 ans	544,22	544,22	0,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommé s avant 2015	Reports
				3 000,00	3 000,00	0,00
2013 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL						
1021	2013 - Accessibilité ERT		3 ans	3 000,00	3 000,00	0,00

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc10000049695-DE

II.3 – Autorisation de programme « 2015 - Outil de travail »

Cette AP d'une durée de 6 ans et 5 ans regroupe tous les crédits des opérations qui ont pour objectif le renouvellement en matériel, mobilier et logiciel dans les différents parkings.

Compte tenu des besoins recensés, elle est évaluée à **130 460,38 €** (21 760,38 €) et comprend 2 affectations récurrentes de respectivement 6 et 5 ans. :

- « **2015 - Equipement et matériel** » : **80 460,38 €** 4 917,00 sont inscrits en 2016 et permettront notamment de financer le renouvellement du matériel et mobilier des différents parkings, utilisés par les agents dans le cadre de leur mission.
- « **2016 – Bâtiments administratifs et techniques** » : 50 000 € 50 000 € sont inscrits en 2016 et serviront notamment à la réhabilitation du local Guisiano du parking Blossac.

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels 2017	CP après 2017
2013 - OUTIL DE TRAVAIL								
1524 R	2015 - Equipement et matériel	6 ans		80 460,38	27 543,38	54 917,00	12 000,00	36 000,00
1643 R	2016 - Bâtiments administratifs et techniques	5 ans		50 000,00		50 000,00		
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :								
				21 760,38	-21 156,62	42 917,00	0,00	

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2014-0484 du 08 décembre 2014 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP prévisionnels 2015	CP prévisionnels 2016	CP après 2016
2013 - OUTIL DE TRAVAIL							
1524	2015 - Equipment et matériel	6 ans		108 700,00	48 700,00	12 000,00	48 000,00

II.4 – Autorisation de programme « 2015 - Qualité de vie au travail »

Cette AP d'une durée de 6 ans regroupe tous les crédits des opérations qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de travail de l'agent sur son poste par des opérations concourant à :

- l'adaptation des postes et des locaux de travail à l'handicap
- l'adaptation des postes à la mobilité (moyen de communication, informatique nomade)
- l'exécution des missions dans des conditions optimales
- la sécurité au travail.

Compte tenu des besoins recensés, cette AP est évaluée de **9 666,00 €** (-2 334,00 €) et comprend une **unique affectation de 6 ans** :

- « **2015 - Accessibilité ERT** » : **9 666,00 €** 1 666,00 € sont inscrits en 2016 et permettront notamment de contribuer à l'adaptation et l'amélioration des conditions et des postes de travail.

Informations sur l'accusé de réception
Envoyé à
le
Accusé réception le
Numéro de l'acte
Identifiant unique

Autorisation de programme, affectation et crédits de paiement 2016 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels 2017	CP après 2017
				9 666,00	0,00	1 666,00	2 000,00	6 000,00
2015 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	1521 R	2015 - Accessibilité ERT	6 ans	9 666,00	0,00	1 666,00	2 000,00	6 000,00
VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE :								
				-2 334,00	-2 000,00	-334,00	0,00	

Pour mémoire, situation de l'AP et de son affectation au dernier vote :

Délibération n°2014-0484 du 08 décembre 2014 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP prévisionnels 2015	CP prévisionnels 2016	CP après 2016
				12 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00
2015 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	1521	2013 - Accessibilité ERT	6 ans	12 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00

Il vous est proposé d'adopter :

- les modifications des AP et de leurs affectations ;
- les CP 2016, sachant que ces derniers, par affectation, sont votés par chapitres opération
- les CP 2017 seront automatiquement ouverts au 1^{er} janvier 2017

AFFICHEE LE : 08/04/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes FRAYSSE, LABAYE,
MM. ARFEUILLERE, GRASSET.

Nombre : 4

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0090 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049695-DE